

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du Jeudi 07 Avril 2022

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 1er Avril 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 1er Avril 2022 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Audrey BAILLY BECHET, Cédric BESCHET, Pascal LANQUETIN, Benoît MASSART, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Arnaud SAILLARD, Jacques TISSOT, Agnès VANHUYSE, Catherine VUILLAUME.

ABSENTS AVEC POUVOIR :

Delphine GUENIN, pouvoir à Catherine VUILLAUME
 Bernard VIONNET, pouvoir à Pierre NICOD
 Anthony BESCHET, pouvoir à Mathieu MICHAUD

Mathieu MICHAUD est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

I) Approbation du procès-verbal du conseil du 17 Mars 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II) Vote de comptes administratifs 2021 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les chiffres des budgets : commune, bois, construction funéraire et lotissements :

a) Commune :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	481 312,14	G	550 770,31
	Section d'investissement	B	605 112,99	H	720 941,78
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	50 417,48 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	5 661,82 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 142 504,43	= G+H+I+J	1 271 712,09
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	531 729,62	= G+H+K	550 770,31
	Section d'investissement	= B+D+F	610 774,81	= H+J+L	720 941,78
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 142 504,43	= G+H+I+J+K+L	1 271 712,09

b) Bois :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	196 403,12	G	243 057,45
	Section d'investissement	B	0,00	H	20 000,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	87 505,24 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	20 000,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	216 403,12	= G+H+I+J	350 562,69
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	196 403,12	= G+I+K	330 562,69
	Section d'investissement	= B+D+F	20 000,00	= H+J+L	20 000,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	216 403,12	= G+H+I+J+K+L	350 562,69

c) Constructions funéraires :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 326,00	G	8 808,50
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	5 388,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	7 311,44 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	15 025,44	= G+H+I+J	8 808,50
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	7 714,00	= G+I+K	8 808,50
	Section d'investissement	= B+D+F	7 311,44	= H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	15 025,44	= G+H+I+J+K+L	8 808,50

d) Lotissements :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE				A1
EXECUTION DU BUDGET				
		DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 0,00	G	0,00
	Section d'investissement	B 0,00	H	0,00
		+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 14 430,08 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 49 100,18 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 63 530,26	= G+H+I+J	0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 14 430,08	= G+I+K	0,00
	Section d'investissement	= B+D+F 49 100,18	= H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 63 530,26	= G+H+I+J+K+L	0,00

Monsieur le Maire, avant de se retirer de la salle du conseil avant le vote, donne la présidence au premier adjoint, M Pierre Nicod.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2021 Commune, Bois, Constructions funéraires, Lotissements.

III) Vote des comptes de gestion Commune Bois Constructions funéraires et lotissements :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la concordance des comptes administratifs avec les comptes de gestion de Madame le Receveur.

Le Conseil Municipal, après débat, décide à l'unanimité d'approuver les comptes de gestion 2021 Commune, Bois, Constructions funéraires, Lotissements.

IV) Affectation des résultats :

Au regard du compte administratif, il est proposé d'affecter les résultats soit en excédent, soit en déficit comme suit :

Commune :

En fonctionnement : Résultat à affecter 19 040.69 €

En investissement : Résultat à affecter 110 166.97 €

Excédent à reporter en recettes de fonctionnement : 19 040.69 €

Excédent à reporter en recettes d'investissement : 110 166.97 €

Bois :

En fonctionnement : Résultat à affecter + 134 159.57 €

En investissement : Résultat à affecter 0.00 €

Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement : 0.00 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 134 159.57 €

Constructions funéraires :

En fonctionnement :	Résultat à affecter	- 1 094.50€
En investissement :	Résultat à affecter	- 7 311.44€
Déficit à reporter en dépenses de fonctionnement :		1 094.50€
Déficit à reporter en dépenses d'investissement :		7 311.44€

Lotissements :

En fonctionnement :	Résultat à affecter	-14 430.08€
En investissement :	Résultat à affecter	-49 100.18€
Déficit à reporter en dépenses de fonctionnement :		14 430.08€
Déficit à reporter en dépenses d'investissement :		49 100.18€

Le conseil municipal, après débat, décide, à l'unanimité, de procéder à l'affectation des résultats proposée ci-dessus.

V) Vote des Budgets Primitifs Commune, Bois, Constructions funéraires, lotissements :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, pour chaque budget, l'ensemble des montants par articles budgétaires qu'il est proposé d'inscrire aux budgets primitifs 2022, correspondant aux montants suivants :

Commune :

Fonctionnement :

Dépenses :	494 261.69 €
Recettes :	494 261.69 €

Investissement :

Dépenses :	361 166.97 €
Recettes :	361 166.97 €

Bois :

Fonctionnement :

Dépenses :	238 089.00 €
Recettes :	337 659.57 €

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la section de fonctionnement du budget bois peut être votée en suréquilibre.

Investissement :

Dépenses :	15 200.00 €
Recettes :	15 200.00 €

Constructions funéraires :

Fonctionnement :

Dépenses :	39 503.00 €
Recettes :	39 503.00 €

Investissement :

Dépenses :	15 603.44 €
Recettes :	15 603.44 €

Lotissements :

Fonctionnement :

Dépenses :	63 530.26€
Recettes :	63 530.26€

Investissement :

Dépenses :	49 100.18€
Recettes :	49 100.18€

Le conseil municipal, après débat, décide, à l'unanimité, de retenir les écritures budgétaires présentées.

VI) Vote des taxes :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le taux des taxes voté en 2021 :

Taxe sur le foncier bâti : 28.48%

Taxe sur le foncier non bâti : 16.63%

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2022.
Le Conseil Municipal, après débat, décide, à l'unanimité, de n'effectuer aucune modification des taux de taxes locales sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti pour l'année 2022.

VII) Admissions en non-valeur :

M le Maire présente au conseil municipal les propositions d'admission en non-valeur présentées par Mme la Trésorière, pour un montant total de 571€.

Le Conseil Municipal, après débat, décide, à l'unanimité, d'accepter les admissions en non-valeur ainsi présentées.

VIII) Subventions aux associations :

M le Maire informe le conseil municipal que, conformément à la délibération prise le 21/10/2021 pour la participation de la commune sur les forfaits de ski nordique lors de la première période de promotion, la subvention a été versée à la régie de la Haute Joux. 28 forfaits ayant été vendus, le montant de celle-ci est donc de 280€.

M le Maire rappelle au conseil municipal les montants des subventions accordées aux associations par la commune et propose de les mettre à jour avec les montants suivants :

ACCA	40€
ADEHJ	300€
Amicale des anciens combattants	450€
Association donneurs de sang	100€
Club de l'amitié	300€
Pour un pti plus	50€
Croix Rouge française	50€
FC Lac Remoray Vaux	200€
Ligue Cancer	50€
Sapeurs-pompiers les 2 lacs	60€
Souvenir français	30€
VECA	500€
Unité pastorale	170€
Familles Rurales	500€

Le conseil municipal, après débat, accepte, à l'unanimité, de retenir les montants proposés.

IX) Avenant Régie agence postale :

Dans le cadre de la vente des livrets sur le téléski de Bonnevaux, il est proposé au conseil municipal un avenant à la création de la régie photocopie et produits de boulangerie-pâtisserie afin d'y inclure la vente de ces livrets, dont la recette sera enregistrée au compte 70688 du budget.

Le conseil municipal accepte, après débat, à l'unanimité, cet avenant à la création de la régie.

X) Points Nœuds :

M le Maire présente au conseil municipal la convention proposée par le Département pour la mise en place, la surveillance et l'entretien de la signalétique Points Nœuds. L'avis du conseil municipal est nécessaire afin d'autoriser M le Maire à signer cette convention.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M le Maire à signer la convention Points Nœuds avec le Département.

XI) Devis pour la réfection des barrières de l'école :

Concernant la réfection des barrières de l'école, 3 devis ont été demandés. A ce jour, deux ont été reçus, et la commune reste en attente du troisième. Compte tenu de l'évolution du cours des matières premières, la validité des devis est courte, et il est nécessaire de les mettre à jour. Il est donc proposé au conseil municipal de confier à la commission bâtiment le soin de statuer sur les différentes propositions reçues et mises à jour dès que la commune pourra en disposer.

Pour rappel, une délibération pour une demande de subvention DETR-DSIL a été effectuée par le conseil municipal le 20 Janvier 2022 pour des travaux de rénovation à l'école, et il conviendra de mettre à jour cette délibération afin de proposer un plan de financement des travaux et le devis détaillé.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité, donne pouvoir à la commission bâtiment instituée par le conseil le 05/06/2020, afin de statuer sur le devis à retenir pour la réfection des barrières de l'école, et autorise M le Maire à poursuivre toutes les démarches de demande de subvention dans le cadre des projets de rénovations de l'école.

XII) Questions diverses :

- Compte rendu de la commission animations du 29/03 :

Concernant la fête des mères, un repas est prévu pour le 03 juin. Des devis ont été demandés. La prochaine réunion pour ce sujet est prévue le 26/04.

Une réunion est prévue le 12/04 pour faire le point sur le fleurissement du village.

Concernant la fête patronale prévue les 03-04 Septembre 2022, aucune nouvelle n'a été donnée pour la présence des manèges.

Cadeau des 75 ans : proposition a été faite pour envisager le retour du repas des anciens, en fin d'année, et/ou de continuer le traditionnel panier. Le conseil est en réflexion sur ce sujet.

- Scouts : deux demandes ont été reçues pour l'organisation de camps scouts sur la commune cet été.

- M le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier adressé par Mme Vionnet Violaine. Une rencontre sera organisée avec le Maire et ses Adjoints.

- Suite à la rencontre avec le commandant de Gendarmerie, le conseil a décidé de donner suite, et une réunion publique sera organisée prochainement.

- M le Maire présente un email de Mme Fabienne Vionnet concernant une demande de location de la salle des fêtes pour une réunion professionnelle. Le conseil accepte pour une journée au prix de 120€.

- M le Maire présente un devis de l'entreprise TP Plaisse pour le raccordement de l'atelier communal au réseau d'assainissement, pour un montant de 5780.40€ TTC.

Fin de la séance : 22h45

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 05/05/2022

Le Maire,
Bernard Beschet

